



**A Propos du Relevé de Conclusion du Ministère
Suite à la table ronde IADE 10 mai 2010**

Si ce courrier est à entête du ministère, il n'est étonnement pas signé et rien n'indique de quel service il émane. Sans ces éléments,

Une fois de plus Monsieur BUBIEN nous expliquera que c'est une erreur de communication, comme le précédent courrier que nous avons attendu vainement depuis le 4 mai.

Nous ne sommes pas forcément très protocolaire et à cheval sur la méthode, mais on atteints ici un niveau de mépris quand aux interlocuteurs que nous sommes, encore jamais égalé.

Quelle valeur peut revêtir un texte non signé qui n'émane de nulle part ?

À l'évidence les engagements écrits font peur, nous avons donc raison d'insister pour les obtenir

Sur le fond...si tenté que la forme désinvolte du courrier nous autorise à aller sur le fond !

- ***Si l'exclusivité de compétence*** est réaffirmé rien n'est précisé sur le danger qui persiste toujours dans le cadre des coopérations de santé votées dans la loi HPST. (fin de l'article 30, et voir rapport Michel Bressand sur coopération de santé)
- ***Si la « Masterisation »*** semble être actée en décembre 2010 et applicable pour la rentrée 2011 qu'en est il du stock, cad les IADE déjà diplômés en poste ? Il y a un reel danger une double population par ce biais dans notre profession, une post 2011 « masterisée » et ceux d'avant qui ne le seront pas, et qui sontles plus nombreux et les plus vieux donc les plus « chers ».
- ***Pour le volet salariale***, rien en ce qui concerne une renégociation des grilles salariales, rien en indiciaire, la réponse est pire que tout puisqu'il s'agit pour le ministère de mettre en place une prime de fonction et de résultat (FPR), une part variable de la rémunération évoluant d'une année à l'autre en fonction de l'atteinte d'objectifs !Une prime au mérite avec tout ce que cela comporte d'aléatoire, d'inhomogène sur le territoire, et d'absence de prise en compte pour la retraite.
- Nous actons le passage de la grille IDE à la grille IADE sur le principe de l'échelon identique ce qui est de nature à corriger l'injustice que nous connaissons depuis 2002 ; mais là aussi quid de l'effet rétroactif de ces mesures, y aura t'il des mesures de rattrapage pour la « génération perdue » de 2002 à 2011
- ***Sur la reconnaissance de la pénibilité***, rien, pas de discussion sur le principe de catégorie active que l'on nous supprime arbitrairement, seulement une discussion sur condition de travail et seconde partie de carrière ; chacun appréciera la possibilité pour « les vieux IADE tremblotants » de se reconverter dans les centres de transfusion, pour agiter les plaquettes.

Vous comprendrez que sur le fond trop de questions restent sans réponses et sans assurance, que sur la forme un courrier non signé et venant de nul part, ne peut nous satisfaire.

Comme nous l'avons fait lundi 10 en quittant la séance, l'UFMICT-CGT et son collectif Iade réclament l'ouverture de véritables NEGOCIATIONS, et non des réunions de désamorçage en lien avec une « tension » et une « exaspération » bien réelle et particulièrement grandissante dans la profession.

Plus que jamais une mobilisation sans précédent et une démonstration de force de la profession le 18 mai est nécessaire pour contraindre le ministère à ouvrir de véritables négociations.

*Pour l'UFMICT-CGT
Bruno FRANCESCHI-Collectif-Iade*

Fédération de la santé et de l'Action Sociale

Case 538 • 93515 MONTREUIL Cedex • Tél. : 01 48 18 20 92 • Fax : 01 48 18 29 84
BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL • 263, rue de Paris, MONTREUIL • Métro : Porte de Montreuil
Site internet : www.cgt.fr/santeas • e-mail : ufmict@sante.cgt.fr